

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121.10 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le

Jeudi 30 mars 2023 à 20h30,

A la mairie, salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 février 2023
2. Compte de Gestion 2022
3. Compte Administratif 2022
4. Affectation du résultat 2022
5. Taux des impôts locaux 2023
6. Budget Primitif 2023
7. Subventions aux associations 2023
8. Convention d'objectifs et de financement 2023 de l'association " Drôles de coquins"
9. Règlement intérieur – accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires – année scolaire 2023-2024
10. Règlement intérieur – étude surveillée – année scolaire 2023-2024
11. Règlement intérieur – restaurants scolaires – année scolaire 2023-2024
12. Modification du tableau des effectifs –créations de poste
13. Décisions du Maire
14. Questions diverses

Le Maire,

Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis




Philippe AUDEBERT